

YEŞİM SAĞLAM :

Bonjour à tous, bonsoir. Bienvenue à cet appel du groupe de travail sur les politiques consolidées de l'At-Large en ce mercredi 16 novembre 2022 à 13 h UTC.

Nous ne ferons pas l'appel étant donné le nombre important de participants et cela nous économisera du temps également, mais tous les participants dans la salle Zoom et connectés par téléphone seront inscrits à la suite de l'appel. Nous avons reçu les excuses de Sébastien Bachollet, de Lutz Donnerhacke, de Satish Babu, de Steinar Grøtterød, de Marita Moll, de Shreedeeep Rayamajhi, de Cheryl Langdon-Orr, d'Alberto Soto, d'Anne-Marie Joly-Bachollet ainsi que de Justine Chew.

Du personnel, nous avons Chantelle Doerksen et moi-même, Yeşim Saglam. Je vais m'occuper de la gestion de l'appel aujourd'hui.

Comme d'habitude, nous avons l'interprétation en français et en espagnol. Les interprètes pour l'espagnol sont Paula et Veronica et nos interprètes pour le canal français sont Camilla et Isabelle.

Je vous rappelle de bien donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et également pour l'interprétation. Et je vous rappelle que nous avons un service de transcription en direct. Je vais donc mettre le lien dans le chat. N'hésitez pas à consulter cette transcription.

Ceci étant, je cède la parole à Hadia Elminiawi. Merci beaucoup.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

HADIA ELMINIAWI :

Merci beaucoup.

Bienvenue à tous à cette réunion du groupe de travail sur les politiques consolidées. Nous allons maintenant regarder l'ordre du jour. Si vous voulez bien l'approuver. Je vous le donne dans quelques instants pour le consulter. Nous pouvons faire défiler cet ordre du jour.

Puisque je n'entends personne, je vais demander à Christopher d'intervenir parce qu'il a levé la main.

CHRISTOPHER WILKINSON :

Bonjour, merci.

Je viens de mettre dans le chat en haut de l'écran le lien vers un article récent du registre d'intérêt public sur la transparence à l'ICANN. Tout d'abord, je dois dire que je suis soulagé de découvrir que quelqu'un d'autre se questionne par rapport à la GNSO et autres sujets annexes. Mais le problème spécifique qui est décrit ici, c'est celui du nombre de participants, selon ce que dit l'auteur, qui ne déclarent pas leurs affiliations, donc un problème de transparence. Je sais qu'il y a une discussion entre Chantelle et Olivier. Tout ce que je peux dire, Olivier, c'est que j'aimerais que cette question soit traitée non pas dans le point divers mais au niveau de la direction de l'At-Large, que cette question fasse l'objet d'un réel point de travail à l'ordre du jour pour une réunion prochaine. Je pense qu'il serait injuste de ne pas laisser tous les collègues avoir l'opportunité de lire l'article avant de former une opinion au CPWG. Et en plus, ceci m'intéresse en particulier et je dois partir avant la fin de l'appel. Olivier ?

---

HADIA ELMINIAMI :                   Merci Christopher. Donc, vous ne souhaitez pas que ceci fasse partie du point divers. Olivier, est-ce que vous souhaitez intervenir ? Ou alors, Jonathan a levé la main, est-ce qu'on donne d'abord la parole à Jonathan ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :       Oui, allez-y, donnez la parole à Jonathan.

HADIA ELMINIAMI :                   Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK :                   Merci Hadia.

Merci Christopher d'avoir attiré l'attention de tous sur cette question. Il me semble que c'est quelque chose qui devrait être traité par le comité sur les finances et le budget, puisqu'ils s'occupent des problèmes intérieurs à l'ICANN ; c'est plus de leurs ressorts que celui du CPWG. Je sais que vous participez davantage à notre groupe, mais je crois qu'il faudrait parler à Holly et lui demander de le mettre à l'ordre du jour du groupe de travail OFB qui aura lieu bientôt. Elle pourrait peut-être diffuser cet article et lancer la discussion à ce niveau-là – en tout cas, c'est ce qui me semble être le plus approprié.

HADIA ELMINIAMI :                   Merci Jonathan pour votre commentaire. Christopher, est-ce que vous souhaitez répondre ?

J'ai également la main d'Alan. Alan, allez-y.

---

ALAN GREENBERG : Je voulais mentionner qu'il y a des implications très significatives dans le cadre du processus de politique. Ce n'est pas que je suis en désaccord, mais ceci est similaire aux changements aux procédures de la GNSO. Ce n'est pas très clair, mais je ne sais pas si je souhaite renvoyer ceci directement de cette manière.

HADIA ELMINIAWI : Merci Alan. Christopher, vous souhaitez répondre ? Très bien.

Ce point ne fera pas partie du point divers aujourd'hui. Nous allons demander à Holly de le mettre à l'ordre du jour du groupe de travail OFB, à moins qu'il y ait des objections.

ALAN GREENBERG : Attendez. Hadia, je croyais que Christopher voulait qu'on le mette à l'ordre du jour et pas dans le point divers.

HADIA ELMINIAWI : Oui, mais pas aujourd'hui parce que selon ce que disait Christopher, il voulait donner à tous l'opportunité de lire l'article pour pouvoir réfléchir et en discuter. Donc, quoi qu'il en soit, ce ne sera pas aujourd'hui. Mais je vais passer la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia.

---

Parlons-en la semaine prochaine. Mettons-le à l'ordre du jour pour la semaine prochaine. Nous allons envoyer à tous l'article pour l'instant et entre aujourd'hui et la semaine prochaine, on réfléchira et on verra s'il faut que cela fasse partie du travail de notre groupe ou du travail du comité OFB. Mais nous allons parler la semaine prochaine de la transparence de l'ICANN et de tout le processus.

HADIA ELMINIAMI :

Merci Olivier.

Voilà, c'est ce que nous allons faire, donc nous allons l'inclure aux points de travail pour la semaine prochaine.

Olivier, j'imagine que c'est une ancienne main ? Très bien.

Je ne vois pas d'autres mains, je n'entends personne, donc nous pouvons adopter l'ordre du jour tel quel et passer aux points de travail.

Le seul point de travail que nous avions était relatif à la politique de consensus sur les données d'enregistrement pour les procédures de commentaires publics. J'avais des commentaires et Alan aussi ; nous les avons inclus. Nous n'avons pas reçu d'autres commentaires sur la page wiki, pas non plus par e-mail, donc ceci est désormais terminé. Nous pouvons cocher et revenir à l'ordre du jour.

CHANTELLE DOERKSEN :

Hadia, est-ce que je peux vous interrompre un instant ? Je vous remercie pour ce point. Il y a encore un peu de confusion. On ne sait pas si le CPWG fera une déclaration formelle ou pas. Je pense qu'il faut

---

décider ceci aujourd'hui, parce que le commentaire sera terminé le 21, donc nous avons très peu de temps.

HADIA ELMINIAWI : Merci Chantelle. Nous en parlerons puisqu'effectivement, ceci est inclus à l'ordre du jour. Donc nous en parlerons, nous aurons le temps.

Revenons à l'ordre du jour. Nous passons aux mises à jour des petits groupes et des groupes de travail.

Nous n'avons aucune mise à jour de la part du PDP sur la révision de la politique de transfert. Nous n'avons pas non plus de mise à jour du EPDP sur les gTLD IDN. En ce qui concerne l'équipe de cadrage RDA, nous n'avons pas non plus de mise à jour pour aujourd'hui. Pour le SSAD, nous avons Alan. Vous voulez nous donner une mise à jour ?

ALAN GREENBERG : Oui, c'est possible. Ce sera rapide, 30 secondes, mais c'est tout à fait possible.

HADIA ELMINIAWI : Bien, allez-y.

ALAN GREENBERG : Nous en sommes déjà là. Très bien.

La mise à jour, en gros, c'est ce que j'ai déjà dit la semaine passée, il y a un rapport qui sera communiqué au conseil de la GNSO et qui recommande que le système de divulgation du WHOIS soit suggéré avec

---

les différents noms. Ensuite, ceci sera communiqué au conseil de la GNSO en décembre. Voilà, je crois qu'il n'y a rien d'autre à dire là-dessus.

HADIA ELMINIAWI : Très bien, merci beaucoup. Donc, rien avant la réunion de décembre, c'est cela ?

ALAN GREENBERG : Je ne vois pas Greg connecté à l'appel.

Il y a eu une autre réunion, un appel à propos de la procédure, lundi dernier je pense, si je me trompe, et nous avons dépassé le temps que nous avons pour notre ordre du jour, mais les discussions se poursuivent. La question des fonds pour les voyages a été abordée, mais il n'y a pas eu de résolution.

HADIA ELMINIAWI : Pour ce qui est des déplacements, rien à informer pour l'instant. Et le travail à proprement parler commencera au mois de janvier lorsque vous vous réunirez en personne ?

ALAN GREENBERG : Cela n'est pas clair. On pense que ceci pourrait se faire avant, parce que ce ne serait pas très productif que d'attendre jusqu'à ce qu'on puisse se réunir en personne. Mais en tout cas, il n'y a pas eu d'emploi du temps ou de calendrier qui ait été annoncé.

---

HADIA ELMINIAWI :

Très bien, merci Alan. Y a-t-il des questions pour Alan ?

En l'absence de mains levées, nous allons passer au point suivant sur notre du jour, à savoir les mises à jour par rapport aux consultations publiques. Je vais, pour ce faire, céder la parole à Chantelle. Chantelle, allez-y.

CHANTELLE DOERKSEN :

Merci Hadia.

Il n'y a pas de nouvelles procédures de consultation publique en cours à ce moment. Il y en a qui devraient commencer au mois de novembre, dont quatre sont d'importance pour le CPWG. Je vous permettrai d'en discuter en davantage de détails vous-mêmes.

Mais je voulais également attirer votre attention par rapport à la procédure de consultation publique qui aura lieu au mois de décembre. Il y en a plusieurs en fait, mais je pense qu'on devra tout de suite commencer à discuter du rapport par rapport aux noms de domaines internationalisés, qui pourrait faire l'objet d'une discussion entre maintenant et la date de début de cette période de consultation publique. Et vous vous souviendrez qu'il y a quelques mois, nous avons eu des présentateurs invités, donc les deux coprésidents, qui sont venus nous présenter leur travail, y compris ce qui a été ratifié récemment par l'ALAC, pardon, j'ai sauté cela. Alors, il y avait une déclaration récemment ratifiée qui portait sur la même question que l'article que Christophe propose pour discuter. Et cette période de consultation publique conclura le 14.

---

Hadia, vous allez parler un peu plus de la politique pour l'enregistrement, mais je voulais vous signaler que cette période de consultation conclut le lundi 21 novembre, donc lundi prochain, et nous allons devoir parvenir à une conclusion, parce que cela fait partie de la procédure de ratification de l'ALAC.

Et finalement, une dernière remarque procédurale, demain jeudi, et non pas au mois de décembre, nous verrons la conclusion des autres consultations en cours.

Je m'arrête là. Merci Hadia.

HADIA ELMINIAMI :

Merci Chantelle.

On pourrait discuter tout de suite des données d'enregistrement. Abordons d'abord les consultations publiques en cours.

Il y avait d'abord les modifications proposées au RAA et aux contrats pour les opérateurs de registre qui devaient incorporer des obligations pour ces opérateurs d'enregistrer. Et comme nous l'avions dit, la dernière fois, nous avons décidé de ne pas envoyer de commentaire à ce propos.

En définitive... Pardon, je signale également que les opérateurs de registre comme les bureaux d'enregistrement étaient censés mettre en œuvre déjà le RDAP, outre le WHOIS. Mais la consultation publique en cours porte sur l'intégration du RDAP aux contrats des opérateurs de registre des bureaux d'enregistrement et ce, parce que, bien sûr, auparavant, il y avait le protocole WHOIS dans ces contrats-là.

---

Comme vous le voyez, le RDAP a déjà commencé à être utilisé, mais le seul commentaire à faire ici pourrait porter sur la fonction *lookup*. En vertu de l'article 3.3.9, un service *lookup* de recherche interactive sur un site Web n'est pas une obligation pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement – ils ne sont pas tenus de l'avoir sur leur site Web, alors qu'auparavant, ce l'était. À ne pas oublier, la fonction *lookup* sera toujours disponible à travers le site Web de l'ICANN.

Il y a également eu un autre commentaire qui a été formulé à propos de l'explication complète des contrats et des politiques RAA et de leur politique en langue simple sans jargon, pour que tous les utilisateurs puissent comprendre leurs droits. Ceci apparaissait dans le point 3.16.

Les modifications proposées, rien à en dire, elles sont correctes. Je pense que ce sont surtout des questions mineures. Personnellement, je ne pense pas que cela mérite un commentaire de notre part. La période de consultation conclut aujourd'hui même, d'ailleurs.

Je vais m'arrêter là. Vous me direz si vous avez des questions à poser. Je vois qu'Alan a levé la main, puis Jeff. Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Merci.

On en a un peu discuté la semaine dernière et il a été suggéré que peut-être un commentaire se serait avéré nécessaire pour la question de maintenir l'obligation des bureaux d'enregistrement d'entretenir le WHOIS puisque c'est la seule procédure qui soit bien comprise au niveau de l'accès Web pour publier ces informations. En ce moment, il n'y a pas beaucoup d'informations qui soient publiées. Cela pourrait

---

changer, avec la nouvelle législation européenne surtout. Mais de toute façon, les dates butoirs sont arrivées, nous n'avons rien fait, donc je pense qu'on ne pourra plus rien en dire. Peut-être qu'il aurait fallu que l'on rédige une déclaration, mais parfois, on n'y arrive pas, on ne peut pas tout faire.

Merci.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Alan.

Jeff ?

JEFF NEUMAN :

Oui. Comme Alan le disait, il est un peu tardif d'en parler maintenant, mais je pourrais répondre au commentaire d'Alan tout de suite.

Ce que je voulais dire est qu'on aurait peut-être pu également faire un commentaire à l'appui de ce qui a été accordé. Le contrat existant permettait à l'ICANN de prendre les contrats des bureaux d'enregistrement et d'y intégrer le DAAR, ce qui donne à l'ICANN l'accès en vrac aux données et aux informations sur lesquelles comptent les bureaux d'enregistrement. Et je pense que c'est très bien, cela nous aidera avec les rapports de signalement des cas d'abus que publie l'ICANN. Je pense qu'on aurait peut-être pu rédiger un commentaire à ce propos pour soutenir cette décision.

Le protocole RDAP est en JSON, ce qui veut dire que toute personne pourrait concevoir une interface, je pourrais moi-même le faire en l'espace d'une journée, et les navigateurs ont l'espace pour cela. Dès

---

que le RDAP commencera à être plus utilisé ou qu'il devient la norme, on commencera à avoir des outils de recherche *lookup* qui apparaîtront sur différents espaces, puisqu'ils utilisent le code JSON qui est très simple. Voilà pourquoi les bureaux d'enregistrement n'ont plus cette exigence. Ce n'est pas pour qu'il leur soit plus difficile d'obtenir des données, ce ne sera pas le cas. Au contraire, il sera probablement très facile d'obtenir ces données, non seulement à travers la fonction *lookup* de l'ICANN, parce que n'importe qui pourrait développer une fonction de recherche *lookup* sur JSON.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Jeff.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est vrai qu'avec la mise en œuvre du RDAP, l'accès aux données d'enregistrement ne sera pas limité aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre. Je suis d'ailleurs au courant de quelques exemples de ce que vous citez. Et d'ailleurs, je suis d'accord avec vous sur le fait que l'organisation ICANN pourra utiliser les informations concernant les données d'accès en vrac associées aux enregistrements dans le cadre du DAAR, qui méritent notre soutien, oui, comme vous le dites. Or, il y a d'autres éléments de la mise en œuvre de ce système RDAP à soutenir. À moins que l'on doive s'opposer à ce que contient ce document spécifiquement, il serait mieux de soutenir le RDAP.

Alan ?

---

ALAN GREENBERG : On en a beaucoup discuté la semaine dernière, on a longuement parlé et oui, il était clair qu'il y avait d'autres personnes qui concevaient des interfaces. Mais il s'agit d'un processus qui tue ce dont les personnes ont l'habitude et c'est négatif. Mais il y a énormément de commentaires, je pense que ce n'est plus la peine de consacrer tant de temps à cela puisque la date de conclusion est demain.

HADIA ELMINIAMI : Merci Alan.

Dans ce cas-là, étant donné que je ne vois plus de main levée, si vous êtes d'accord, nous pourrions passer au point suivant, à savoir les modifications proposées aux conventions de service pour les services d'IANA. On avait accordé de ne pas rédiger de commentaires, mais si vous avez d'autres avis, dites-le-nous. Non, pas de commentaire ? D'accord, très bien.

Passons maintenant à un projet de document sur lequel nous travaillons, à savoir la politique de consensus relative aux données d'enregistrement des gTLD. On ouvre la page spécifique et Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : Oui, merci.

Hadia l'a dit, on n'avait plus reçu d'autres commentaires sur la page wiki, je vais donc prendre les données que nous avons et les adapter au format exigé. Comme d'habitude, la GNSO a demandé à ce que les contributions suivent un format standardisé pour faciliter le processus d'intégration de tous ces avis ; alors, je le ferai. Et dans la pratique, si on

---

n'a pas suffisamment de temps pour ratifier avant la date de conclusion d'une date de consultation publique, puisque la ratification de ces appels est un long processus et qu'il nous faut le président de l'ALAC présent dans nos réunions, ce qui n'est pas toujours le cas, je pense qu'on devrait peut-être incorporer cette pratique nous-mêmes. Mais je ne pense pas qu'il y ait autre chose à dire là-dessus.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Alan.

Notre commentaire portera sur le fait que nous soutenons tout le document. Nous allons faire des commentaires par rapport aux chapitres 4 et 10. Le chapitre 4 parle des demandes de divulgation et notre commentaire porte surtout sur le temps de réponse pour les demandes légitimes urgentes. Et nous croyons que deux jours ouvrables, c'est un peu trop long.

Un autre commentaire pourrait également porter sur l'importance d'un système normalisé d'accès et de divulgation. Et la partie 4 parle des délais pour la mise en œuvre. Nous considérons que la politique suivant le plan sera mise en œuvre en 2024 et nous croyons que la mise en œuvre pourrait être plus rapide.

Donc deux commentaires surtout, l'un sur les délais de mise en œuvre et l'autre, par rapport aux demandes de divulgation.

Alan, allez-y s'il vous plaît.

---

ALAN GREENBERG : Il y a également un commentaire sur la mise en œuvre du WHOIS détaillé.

HADIA ELMINIAWI : Très bien, merci Alan. Il s'agit de la section 7, mais je crois qu'il n'y a pas grand-chose à faire à ce niveau-là. C'est cela, Alan ?

ALAN GREENBERG : Non, pas du tout. Je ne suis pas du tout d'accord.

HADIA ELMINIAWI : Alors, allez-y.

ALAN GREENBERG : La phase 1 a rendu les choses très difficiles en termes de mise en application du WHOIS détaillé, mais il n'y a pas de politique et c'est cela, la recommandation.

HADIA ELMINIAWI : Merci Alan, merci d'avoir clarifié ce point.

Y a-t-il des questions, soit pour moi, soit pour Alan ? Très bien, pas de mains levées.

YEŞİM SAĞLAM : Jonathan a la main levée.

HADIA ELMINIAWI : Désolée, je n'avais pas vu. Allez-y, Jonathan.

JONATHAN ZUCK :                      Merci.

---

Ma question pour vous deux, c'est : comment, dans le cadre d'un registre d'un WHOIS non détaillé, on peut justifier le besoin de données dans le cadre du RGPD ?

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas si c'est possible. Comme c'est indiqué, ceci nécessite des accords qui n'existent pas et qui n'existeront certainement pas, mais il y a d'autres aspects aux politiques. Et par ailleurs, ceci n'a pas rendu la politique non valide. Peut-être qu'elle ne s'applique plus. Mais le fait qu'on dise que toute la politique disparaisse parce que ce serait peut-être difficile à mettre en œuvre, je pense que ce n'est pas juste, cela ne fait pas partie de ce qui est de leur ressort.

INTERPRÈTE : Plusieurs personnes parlent en même temps.

ALAN GREENBERG : Il y a un mauvais précédent, mais il y a des aspects de la politique du WHOIS qui ont déjà été mis en œuvre, donc c'est une annulation mutuelle. Donc, je pense que le commentaire n'a pas lieu d'être.

JONATHAN ZUCK : Très bien, merci.

HADIA ELMINIAWI : Merci Alan.

---

Un petit commentaire. Oui, il faut l'exprimer comme vous l'avez dit, mais en quoi est-ce que ceci pourrait avoir un impact sur ce qui existe ? Ou alors, est-ce que vous considérez qu'il pourrait y avoir un changement à la politique de mise en œuvre du WHOIS détaillé, Alan ?

ALAN GREENBERG :

Comme je le disais, que l'effet sur la réalité soit mesurable, ce n'est pas le problème. Ils ont transféré le message et c'est complètement différent. Lorsque le Conseil avait approuvé la politique du WHOIS, ils ne croyaient pas que la politique du WHOIS avait été rendue non valide. Il y a d'autres aspects à la politique, il y a plusieurs sections, donc la mise en œuvre du WHOIS détaillé n'était qu'une partie. Je pense qu'en fait, ils sortent de ce qui leur avait été demandé.

On pourrait simplement dire qu'il faut ajouter une politique comme quoi votre accord devra être mis en œuvre – c'est ce que dit la section en question. Mais là, on parle d'annulation ; donc, je pense que ce n'est pas approprié.

HADIA ELMINIAWI :

D'accord, merci Alan, merci d'avoir expliqué ceci.

Je ne vois personne d'autre. Donc, passons aux déclarations actuelles.

Nous venons de parler de la politique de consensus sur les données d'enregistrement pour les gTLD et nous avons le rapport initial sur la deuxième révision de l'efficacité de la CSC. Nous avons Holly qui fait partie de ce groupe. Je ne sais pas si vous souhaitez faire un commentaire.

---

Puisque personne n'intervient, nous allons passer au point divers et je vais donner la parole à Jonathan. Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK : Excusez-moi, je me suis éloigné juste un instant. Il faut que je parle de quoi ?

HADIA ELMINIAWI : De la planification de l'ICANN76.

JONATHAN ZUCK : Oui, parfait. Désolé, effectivement, c'est moi qui vais intervenir là-dessus.

Nous avons eu notre première réunion du comité de planification de l'ICANN76. Nous avons commencé à parler des objectifs pour ce forum de la communauté. Étant donné qu'il s'agit d'un forum de la communauté, nous souhaitons ne pas trop en faire dans le cadre de nos propres sessions où nous nous parlons à nous-mêmes. L'idée serait plutôt de participer à d'autres séances qui ont lieu et qui intéressent en particulier la communauté de l'At-Large, y compris les séances relatives à l'utilisation malveillante du DNS, au soutien aux candidats, peut-être aussi aux génériques fermés, etc., ces séances au sein desquelles on observe les processus, où on identifie les opportunités d'intervention, etc.

L'idée serait d'avoir trois séances qui nous concernent nous, mais pas plus, pour vraiment tirer profit du reste. Ceci est en plus des réunions en face-à-face. Ce serait des séances politiques et nous aurions des

---

réunions en face-à-face avec d'autres unités constitutives de l'ICANN. Mais l'idée, c'est vraiment d'avoir un minimum de séances internes de manière à participer aux séances communautaires plus larges.

Donc, il est tout à fait possible quand même d'avoir quelques réunions pour nous-mêmes. Je ne sais pas si vous avez des choses que vous souhaitez proposer, mais je pense qu'on pourrait dès maintenant commencer à réfléchir ensemble et voir ce qui vous intéresserait en termes de séance sur les politiques lors de l'ICANN76.

Je suis là pour écouter vos questions et entendre vos commentaires sur ce sujet. Je ne sais pas ce que vous souhaitez organiser comme séances de l'At-Large à Cancún.

Siva, allez-y.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Je crois qu'un des sujets...

INTERPRÈTE : Nous avons perdu l'audio de Siva.

JONATHAN ZUCK : Est-ce que vous pouvez répéter ? J'ai l'impression que vous avez été interrompu.

YEŞİM SAĞLAM : Siva, votre micro est éteint. Veuillez mettre en marche votre micro.

---

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : La fragmentation de l'Internet, c'est quelque chose qui se passe sur les couches techniques et je pense qu'il faudrait en parler.

JONATHAN ZUCK : En fait votre micro était éteint au milieu ; est-ce que vous pouvez reprendre depuis le début ?

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Je crois qu'un des sujets importants qui est particulièrement pertinent pour l'ICANN, c'est le sujet de la fragmentation de l'Internet. Il y a différents points qui ont été soulevés lors de la discussion à l'IGF comme quoi, en général, cette fragmentation a d'abord lieu au niveau technique. Et je crois que c'est un sujet tout à fait pertinent qu'il faudrait mentionner au Mexique.

JONATHAN ZUCK : Oui, très bien, merci. Chantelle, est-ce qu'on pourrait le noter ?  
Ensuite, continuons. Gopal ?

GOPAL TADEPALLI : Oui, merci beaucoup.  
La préoccupation, c'est que les couches techniques, c'est un terme problématique.

JONATHAN ZUCK : Qu'est-ce que vous recommandez, Gopal ?

GOPAL TADEPALLI : Je pense qu'il faudrait tourner la chose en positif, donc parler de l'interopérabilité de l'Internet et des raisons, garder l'interopérabilité et l'hétérogénéité de l'Internet ; en fait, d'avoir une approche positive.

JONATHAN ZUCK : D'accord merci.

Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Merci.

J'ai deux questions, d'abord par rapport à la date butoir et l'autre par rapport au nombre de séances. Quel est le nombre de séances, selon vous, qu'on pourrait organiser ? Et quelle est la date butoir pour envoyer nos idées pour nos sessions ?

Et je me disais également qu'on pourrait avoir une séance sur l'impact de la NIS2 sur le DNS, on pourrait peut-être en parler. La NIS2 comporte différentes sections qui font référence aux DNS et aux données d'enregistrement, donc elle a un impact, c'est clair. Je ne connais pas la version définitive, mais je pense que très bientôt, nous aurons ces informations, donc cette version définitive.

Merci.

---

JONATHAN ZUCK :

Merci Hadia. Je croyais qu'on avait cette version définitive de la NIS2, mais il faut peut-être que j'aille vérifier. Pourtant, il me semble que la dernière version a déjà été publiée. En tout cas, j'espère que c'est quelque chose qui sera mentionné dans le cadre de nos prochains appels du CPWG. Peut-être qu'avec Alan, vous pourriez nous parler des répercussions sur ce groupe et peut-être que nous pourrions essayer de réfléchir à avoir une discussion plus large au sein des réunions de l'ICANN. Mais effectivement, c'est un sujet. En tout cas, je crois qu'il y a une version définitive. Il y a énormément de détails qui ont trait à la mise en œuvre, évidemment.

Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Je voulais noter que suite à l'annulation de la réunion de Cancún de 2020, la prochaine réunion aurait lieu à Cancún, mais en fait, il n'y a pas d'informations sur le site de l'ICANN là-dessus. Est-ce que la réunion pourrait être annulée ? C'est étrange parce que d'habitude, les réunions sont toujours annoncées juste après la réunion qui se termine. Donc, je suis un peu curieux par rapport à cette absence de mention.

---

Par ailleurs, tout est garanti pour qu'il n'y ait pas de COVID sur le site de la réunion. C'est absolument garanti, donc c'est assez surprenant.

JONATHAN ZUCK : Je ne sais pas comment ils vont faire. Peut-être qu'ils vont charger des extincteurs automatiques de COVID. C'est assez étrange, effectivement.

En tout cas, personnellement, je n'ai jamais entendu parler d'annulation, quelle qu'elle soit. Je crois que l'équipe des réunions n'a pas mis à jour le site Web, tout simplement. C'est une question de temps. Je crois qu'il y a déjà eu des travaux effectués pour organiser les différentes séances. Le travail avance tout à fait normalement. J'imagine que c'est tout simplement que l'équipe n'a pas encore mis à jour le site Web.

ALAN GREENBERG : Comme je le disais, je le mentionnais tout simplement. Je n'imagine pas que ce soit annulé, mais c'était simplement étrange, parce que généralement, ce n'est pas comme cela. La conférence est toujours mentionnée d'habitude.

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait. C'est également l'assemblée générale de LACRALO.

ALAN GREENBERG : Oui, désolé, je n'essayais pas de vous faire peur en termes d'annulation, mais j'étais curieux, tout simplement.

---

JONATHAN ZUCK :

Tout à fait, je comprends.

Y a-t-il d'autres marques ?

À propos des dates, il nous reste un peu de temps pour nos propres séances ouvertes internes. La date butoir pour les recommandations par rapport aux plénières que nous voulions suggérer est le 22. Il pourrait y avoir des propositions de séances plénières qui s'avèreraient intéressantes. Je ne sais pas si vous voulez peut-être rédiger en quelques lignes la justification pour ces plénières ou une explication de ce que l'on prévoit. Hadia, peut-être qu'on pourrait recommander des sujets pour les plénières.

Pour moi, un bon sujet, ce serait la procédure de gestion des ventes aux enchères, par exemple, et comment certaines des décisions par défaut sont prises dans le cadre du processus ODP et on pourrait aborder cela en tant que procédure publique. Il reste à savoir si l'ODP sera conclu formellement d'ici là. Si le Conseil d'Administration devait l'aborder immédiatement après cette réunion, il serait bien d'en discuter et de voir ce que nous envoyons, de voir si nous croyons qu'il s'avère nécessaire d'en faire des commentaires, s'il pouvait y avoir d'autres modifications à y apporter qui pourraient être des décisions de la communauté.

Voilà pour moi d'autres sujets possibles pour les plénières. Ce sont des possibilités et il nous appartient d'en discuter.

Gopal, est-ce une nouvelle demande de prise de parole ? D'accord, je suppose que c'est une ancienne demande.

---

Voilà le travail en cours, on vous fera savoir quelle est la date butoir. Chantelle, je ne sais pas si vous l'avez retenue, mais que je sache, il n'y a pas de date butoir spécifique pour nos sujets internes, donc on y reviendra dès que j'aurai des nouvelles de Gisella – je pense que c'est Gisella qui va devoir nous informer. Merci à tous, je vous le ferai savoir dès qu'elle m'en informera. Et je vous recède la parole.

CHANTELLE DOERKSEN : Pardon Jonathan, je voulais intervenir rapidement.

JONATHAN ZUCK : Oui, allez-y, bien sûr.

CHANTELLE DOERKSEN : J'ai publié le lien au document sur la NIS2 qu'Olivier a circulé sur le chat. Et pour ce qui est des propositions, la date butoir pour la présentation de ces propositions à l'ICANN est le 23. Je ne sais pas quelle est la date butoir interne, mais en tout cas, pour les propositions de plénières, c'est la date prévue. Merci.

JONATHAN ZUCK : D'accord, c'est très bien pour les plénières. Mais je pense que la question d'Hadia portait sur les questions concernant la politique. Et comme je le disais, je voudrais qu'on essaie de nous limiter à trois réunions à l'interne, mais on y reviendra.

Hadia, à vous.

---

HADIA ELMINIAMI : Merci Jonathan, très bonne mise à jour. Vous pouvez aller voir la présentation pour laquelle Chantelle a publié le lien.

Nous avons maintenant l'article de CircleID sur la politique et la transparence à l'ICANN, mais nous avons décidé de ne pas en discuter aujourd'hui.

Je ne vois pas de mains levées. Dites-moi s'il vous reste d'autres sujets à aborder pour notre appel d'aujourd'hui, si vous avez d'autres questions sur lesquelles vous souhaiteriez que l'on discute. Je ne vois pas de demande de prise de parole.

Passons maintenant à notre prochaine réunion. Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Pardon, je ne trouvais plus le bouton pour allumer mon microphone.

La semaine prochaine, la prochaine réunion, c'est quand ?

YEŞİM SAĞLAM : Merci Olivier. Si vous me permettez, pour notre prochaine réunion, nous nous réunirons le mercredi 23 novembre et l'heure sera 19 h UTC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : 19 h UTC, très bien, c'est noté. Merci Yeşim. L'heure change en fonction des différents fuseaux horaires.

Merci pour cet appel d'aujourd'hui. Merci Hadia, j'ai beaucoup profité de cette réunion comme participant. Pour moi, c'était superbe. Nous enverrons donc la date et l'heure du prochain appel.

---

S'il n'y a plus d'autres sujets divers à aborder, il ne nous reste plus qu'à remercier les interprètes, le personnel, les transpositeurs, ainsi que tous ceux qui ont participé à notre appel d'aujourd'hui. Hadia, nous reste-t-il d'autres questions à aborder aujourd'hui ?

HADIA ELMINIAMI : Non, rien d'autre de mon côté. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci.

Ayez une bonne journée, une bonne matinée. Prenez soin de vous et à la prochaine.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**